6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE N° 1.02 / 22.82 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Vendredi 6 Juin 1913

Dimanche prochain 8 Juin

NOUS COMMENCERONS LA PUBLICATION DE

Cœurs & Frimousses

GRAND ROMAN RÉGIONAL INÉDIT

de Henri PELLIER

Outre l'intérêt captivant qui se dégage de cette œuvre amusante et sainement littéraire, l'évocation de nos coutumes, de nos campagnes, d'une de nos plus anciennes petites villes flamandes où, alerte et joyeuse, se précipite l'action, constituera pour nos lecteurs un attrait nouveau et particulièrement attachant.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait lire

Cœurs & Frimousses

Le cas Touny

La question qui devait être adressée hier au Ministre de l'Intérieur sur le cas Touny et qu'on annonçait depuis deux jours, n'a pas été posée.

Aujourd'hui, jour d'interpellation, il n'apparaît pas que la Chambre doive en être saisie.

Nos députés seraient-ils de la race de ce mari, rentrant de voyage plus tôt qu'il ne l'avait prévu, et qui, au seuil du domicile conjugal, fait demeurer et préfère aller passer la nuit [illegible] ? Les audacieuses échappatoires de M. Kloetz, annonçant à la tribune qu'une faute a été commise et le coupable brisé, leur apparaîtront-elles comme les explications embarrassées d'une épouse coupable dont il est préférable de ne point approfondir l'emploi du temps ?

Pourtant le mystère mérite d'être élucidé. On a accusé M. Touny pour avoir brutalement censuré une couronne destinée, par les étudiants républicains, à glorifier Jeanne d'Arc, « trahie par son roi et brûlée par les prêtres ». Le Ministre de l'Intérieur, personnellement mis en cause, n'a pas hésité à faire porter à son subordonné la responsabilité entière de la faute.

Or, M. Touny s'étant *rebiffé*, ce même Ministre vient de lever la disgrâce et de proclamer solennellement l'innocence du chef de la police parisienne.

Et c'est tout !... Et l'incident paraît devoir se régler avec cette aimable désinvolture !....

Au train où vont les choses, il n'y a pas de raison pour que si demain MM. Barthou et Kloetz devaient être interpellés à l'occasion de l'appui scandaleux qu'ils ont accordé à la manifestation cléricale du 8 mai et de la manifestation officielle qu'ils ont opposée à la manifestation laïque du 1er juin, ces deux virtuoses de l'équivoque ne manquent pas d'incriminer soit M. Hennion, préfet de police, qui débute et ignore forcément les traditions d'une maison où il vient d'entrer, soit M. Lefranc, collaborateur un peu subalterne, et qui apparaît plutôt en l'occurence comme voué au rôle pénible de second bouc émissaire.

Nous ignorons tout de la valeur professionnelle de M. Touny, qui compte plus de quarante ans de service et qui songeait, paraît-il, à prendre un repos bien gagné.

Mais nous n'hésitons pas à dire qu'il y a quelque lâcheté pour un gouvernement à casser brutalement aux gages un vieux fonctionnaire comme lui, dans le seul but d'esquiver, devant le Parlement, la responsabilité d'une maladresse dont ce fonctionnaire aurait pu, — ce qui n'est certes pas le cas, — se rendre coupable.

Mais si M. Barthou, fils de Méline, ni M. Kloetz, ministre, dont la suffisance n'a d'égale que l'insuffisance, ne sont à cela près. Quand, ministres républicains, on a le triste courage d'accepter une majorité de droite, on est capable de toutes les palinodies pour rester au pouvoir.

OPINIONS

La France est-elle Républicaine ou Cosaque ?

Ce qui se chuchote depuis deux mois dans les coins et que le « Gil Blas » racontait dernièrement tout à trac serait donc vrai ? C'est la Russie qui mettrait cette condition, le service de trois ans, au renouvellement de l'alliance ? J'avoue que lorsqu'on m'en parla pour la première fois, lorsqu'on m'affirma que cette exigence s'était manifestée au cours des conversations que M. Poincaré eut à Pétersbourg avec le tzar Nicolas et son chancelier, je répliquai tout net à mon interlocuteur :

« Vous calomniez notre gouvernement ! » Aurais-je donc été un naïf, une fois de plus ?

Pourtant, je vais faire comme si je continuais à ne pas croire. J'en serai moins gêné pour qualifier le représentant de la France qui pourrait entendre une telle invitation sans envoyer ses interlocuteurs voir en Mandchourie combien de boutons de guêtres il a manqué à leurs malheureux soldats. Si les gouvernants russes s'étaient permis de s'adresser directement aux nôtres, au lieu de passer, comme naguère, par l'intermédiaire d'un journal royaliste mondain, il m'est impossible de croire qu'on ne leur eût pas répondu que la France n'est pas au service de l'impérialisme moscovite. Le traité qui nous lie n'est pas, en effet, un pacte d'agression et de conquête ; il n'a pas plus pour objet de nous rendre l'Alsace-Lorraine que de donner Constantinople aux Russes. C'est un traité d'équilibre européen, rien de plus. Rien de moins, non plus, c'est entendu. Si l'Allemagne augmente ses armements, cela ne doit certes pas nous laisser indifférents, et encore moins inertes. Mais si l'on considère que son principal motif est de compenser l'affaiblissement marqué de son allié à deux têtes, il apparaîtra que c'est d'abord et surtout à la Russie à jeter quelque poids dans la balance. Au lieu de cela, et après avoir refait ses finances et son matériel avec notre épargne, c'est à nous seuls qu'elle prétendrait faire supporter les conséquences d'une modification d'équilibre consécutive à une victoire du slavisme !... Encore une fois, je refuse de croire à tant d'audace d'un côté — et de servilité de l'autre.

Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de cela que je n'ai jamais fulminé contre l'alliance : elle a été, elle est encore un fait inévitable, en attendant qu'un régime de droit, fondé sur le principe des nationalités, vienne régler les rapports nécessaires des peuples civilisés. Je ne fais pas davantage de nationalisme financier, et je n'ai jamais arrosé de mes larmes les milliards français que les contribuables russes font fructifier. Enfin, je ne méconnais pas que l'Alliance ait procuré quelque aisance à nos mouvements dans la cohue des nations hérissées de baïonnettes. Cependant, ne nous exagérons pas trop ses mérites en cet ordre. Elle est limitée dans ses effets, par son double caractère défensif et conditionnel : nous l'avons bien éprouvé lors de Fachoda, et réprouvé à Algésiras, pour ne pas parler d'Agadir. De même, d'ailleurs, que les Russes l'ont éprouvé pour leur compte en Extrême-Orient, lors de leur conflit un peu rude avec les Japonais.

Cela posé, — et acquis, je pense, — il m'est bien permis de demander si la France a exercé sur son alliée la pression que celle-ci ne s'est pas fait faute d'exercer à plus d'une reprise touchant l'orientation de notre politique intérieure. Et, cependant, rien n'eût été plus légitime de notre part. Depuis la conclusion de nos accords, nous n'avons pas, comme elle, été vaincu dans une guerre dont les moindres épisodes ont attendu le commandement. Pas davantage, nous n'avons subi successivement une révolution manquée et une réaction, une sanglante réaction, trop réussie.

Que d'occasions en tout cela, pour nous, de parler comme des guides, des mentors ! La nation russe, dans son élite, n'est pas hantée par le rêve impérialiste où nos bureaucraties chamarrées, prébendées et titrées s'attarde. Elle veut la liberté à l'européenne, une constitution réelle, réglant et limitant les pouvoirs, une représentation loyale de la nation. Elle aspire bien plus à faire de la Russie un Etat européen, qu'à étendre l'autocratisme sur toute l'Asie. Ce n'est pas cette élite qui a la parole lorsque le gouvernement russe tendu vers la proie mongole et ses entours, nous empêche de reconnaître la République chinoise et nous fait imposer à l'emprunt de celle-ci des conditions qui nous mettent en fâcheuse posture morale devant une révolution accomplie par des disciples de nos Montesquieu et de nos Jean-Jacques Rousseau. La Russie, qui a la parole et que nous écoutons et suivons, hélas ! c'est le « tchin », la Russie noire, celle qui organise les « pogroms » et ferme les écoles de village ; c'est la réaction tout court. Et elle est encore plus laide là-bas que chez nous, où cependant elle n'est pas jolie, jolie, hein ! les vieux de mon âge qui avez vu — et subi — le Seize-Mai !

Notre devoir, le devoir de nos gouvernants républicains, était donc de favoriser l'évolution de ce grand et douloureux pays vers notre statut européen, vers la reconnaissance des droits de l'homme et la réalisation progressive des droits du citoyen. Tenant les cordons de la bourse, nous pouvions aider puissamment la nation russe à se mettre, elle-même, à se débarrasser du pillage de ses fonctionnaires et de la tyrannie du Saint-Synode. Au lieu de cela, nous avons laissé enlever au peuple des droits qu'il avait conquis, nous avons permis que la Constitution fût déchirée par ceux qui l'avaient signée, nous avons toléré les dissolutions de la Douma et les mutilations du droit de suffrage, jusqu'à ce qu'elles eussent réduit à presque rien une illusoire représentation nationale. Et qu'eût-on pu nous répondre, cependant, si nous n'avions accepté qu'une sincère représentation nationale pour caution des sommes que notre épargne mettrait au service du gouvernement russe ! Pas de liberté, pas d'argent. C'eût été, de surcroît, une fort sage précaution.

Pour conclure, puisque l'alliance russe n'a pas d'autre objet formel que le maintien de la paix par l'équilibration des forces réparties dans les deux systèmes d'alliances, c'est à notre grande amie du Nord de réaliser la dépense d'hommes qui doit faire face aux forces déployées en ce moment dans l'autre système. Je vais faire deux hypothèses folles : Si j'étais le gouvernement — et d'une ! — et si le gouvernement du tzar — et de deux ! — m'avait fait l'honneur de me tenir le discours que censément il aurait tenu à M. Poincaré, et que non moins censément M. Poincaré aurait tenu à Clémenceau, je lui aurais répondu :

— Sire, combien de jours, ou de semaines, ou de mois vous faudrait-il au juste pour amener un million d'hommes sur la frontière allemande et autant sur la frontière autrichienne ?

Cent sous que Sa Majesté m'aurait alors parlé d'autre chose.

Eugène FOURNIÈRE.

CHOSES ET AUTRES

Hors-d'œuvre

On a dit récemment — et cela a fait quelque bruit — que l'hygiène publique n'était chez nous qu'une façade. On ne saurait en dire autant de l'hygiène publique à Philadelphie.

On raconte, en effet, qu'un notaire, habitant de cette ville, ayant l'autre jour une quinzaine de personnes à dîner, fut tout à coup appelé au téléphone.

— Monsieur, lui dit le délégué du bureau officiel de santé, votre valet de chambre a la petite vérole. Tous ceux qui se trouvent actuellement chez vous doivent être vaccinés. C'est la loi.

— Mais...

— Inutile de protester. Un médecin désigné par nous part immédiatement pour votre domicile. Vous recevrez sa visite dans un quart d'heure. Bonsoir, monsieur.

Ce qui fut dit fut fait, très exactement. Le médecin arriva, avisa une dame et lui dit très aimablement :

— Votre bras, madame.

L'invitée supposa qu'elle avait affaire à un invité qui voulait la conduire dans la salle à manger. Mais son erreur ne dura pas une seconde, car son interlocuteur ajouta aussitôt :

— Vous êtes en décolleté ; ça nous fera gagner du temps.

Et, pan ! Un coup de lancette.

La dame protesta. Mais le médecin, déjà occupé à vacciner une autre invitée, ne l'écouta point. En un quart d'heure, sa tâche fut faite et le maître d'hôtel, vacciné lui-même, put enfin dire : « Madame est servie ». Heureuse Amérique !

A ne vous rien cacher, je ne l'admire pas tout à fait et il me semble qu'elle manque de mesure. Mais quand je pense à ce qu'est notre hygiène officielle, je ne peux pas m'empêcher de réfléchir que si l'on faisait chez nous seulement la moitié de ce qu'on fait aux pays des dollars pour la défense de la santé publique, on conserverait peut-être encore quelques milliers d'existences bon an mal an.

Et vous conviendrez avec moi que le résultat serait très appréciable, en un temps où ceux-là mêmes qui sont bien décidés à ne pas avoir d'enfants sont les premiers à proclamer que nous devons avoir autant de soldats que l'Allemagne.

GRIFF.

CHRONIQUE

La Beauté de vivre

A l'angle du boulevard Haussmann, près de la rue du Havre, le chantier d'un vaste immeuble moderne en construction offrait le chaos poussiéreux de ses échafaudages et de ses matériaux. Ce n'était encore qu'une grande cage de pierre et de ciment reliée à l'intérieur par des poutres de fer marquant les étages ; mais, ébauchée seulement, la maison semblait déjà vivante, habitée par un peuple de travailleurs qui, depuis l'aube à la tour [illegible] d'un beau d'ivoire et [illegible]

Jean Rigal travaillait avec une équipe de maçons au cinquième étage. On ne le considérait plus comme un apprenti, tant il était habile et de bonne volonté. Sa jeunesse se plaisait là-haut, à 40 mètres du pavé. Quand l'auge de mortier tirée en bas par un manœuvre arrivait, il se penchait sur le vide pour amener la corde à lui ; et, dans cette minute, il voyait à ses pieds tout un fourmillement à la Madeleine.

Mais la contemplation n'était pas son fait. Il amarrait vigoureusement le baquet plein qu'il remplaçait par un vide, et, donnant une impulsion à la corde, la faisait filer le long de la muraille. Sur l'étroit chemin de planches, il amportait le mortier aux compagnons et la besogne continuait. Les truelles mâchaient la pierre avec un grincement clair, et Jean prenait des briques, les disposait parallèlement au fil à plomb. Il avait déjà la main experte et l'œil exercé. Le contremaître le savait appliqué et sérieux. Cet sérieux même.

Trois heures sonnèrent à Saint-Augustin. Tous les maçons posèrent l'outil et se laissèrent glisser le long des poutres du échafaudage en échafaudage. C'était l'heure du « casse-croûte », la petite station chez le marchand de vins de la rue de Provence, le temps de boire la poussière de plâtre et de fumer une cigarette.

Suivant son habitude, Jean ne descendit pas. Il resta seul en haut de son mirador. Paris bruyant et bourdonnant, écoutait monter jusqu'à lui le grondement ininterrompu et l'appel rauque des voitures qui glissaient dans le même mouvement rapide, pressées et pourtant roue, comme un fleuve. Il se reposait aussi de travail, mais à sa manière. Il songeait à Céline, celle qui ne l'aimait pas. Il avait tâché d'échapper l'unique occasion de lui avouer son sentiment humble et vivace un jour de printemps, dans le square de la Trinité. Il était trop ému ce jour-là pour le lui dire. Il avait espéré une autre rencontre. Mais les jours avaient passé, et maintenant elle sortait du restaurant où il l'avait connue avec un jeune, un employé de banque. Evidemment, sa veste de velours à côtes et sa chemise de [illegible] ne pouvaient pas lutter avec la raquette et le faux-col du nouveau venu.

Jean réfléchissait à tout cela en considérant Paris s'agitant à l'infini. Ah ! s'il avait vu comme il se sentait surveillé, comme il avait découvert les yeux de ces mains noires et de cats, de ces doigts blancs qui elle tendait comme à un ami qui voulait rester de son amitié. Mais maintenant qu'y faire ? Il mait à la fois en timide, en furieux, et désespéré. Le visage de Céline l'accompagnait partout, sur les planches branlantes des échafaudages, sur les toitures et les murs [illegible] leux.

— C'est fou ! songeait-il ; un maçon comme moi, un Limousin, aller s'amouracher d'une demoiselle de Paris !... Bah ! ce finirait bien par l'oublier.

Mais elle était toujours là, obstinément devant ses yeux, moqueuse et fine. Il en concevait une irritation farouche. Le chagrin qui s'attaque à ces natures robustes et simples n'a rien de commun avec la neurasthénie des gens compliqués. Pour Jean Rigal, chaque fois qu'il y pensait trop fort, c'était comme le coup de masse qui tombe sur le front du bœuf sans l'assommer.

— Oh ! je sais bien le moyen de se débarrasser de ces idées-là, murmurait-il en regardant fixement le pavé.

Il se leva, suivit l'étroit passage le long de la toiture, et s'assit sur la charpente, à 40 mètres au-dessus du sol. Tout un essaim de femmes élégantes se pressait en bas devant un magasin de nouveautés. Il y avait exposition d'été. Des domestiques galonnés ouvraient les portières des autos, et du trottoir étroit la foule, pressée par les équipages, débordait jusqu'au milieu de la rue. Un corps tombant à cet endroit eût certainement attiré quelqu'un. En admettant que la chute fût vertigineuse, ce qui arrive rarement d'une pareille hauteur, il y avait beaucoup de chances de se briser sur une marquise en verre qu'on voyait s'établir, mais non de se tuer. Jean constata :

— Ce n'est pas facile de se tuer ici.

Il monta sur le mur de gros œuvre et, avec indifférence d'un somnambule, longea la corniche à pic sur le boulevard. De ce côté, les insectes humains étaient plus clairsemés. Certains se prélassaient sur les bancs, dans l'ombre des platanes ; c'étaient des rentiers, des flâneurs, des dormeurs, des portefaix ayant mis bas leur fardeau, reprenant haleine, des enfants criards, des dames placides, des gens qui attendent quelque chose, et d'autres qui ne pensent à rien.

Quelle diversion tout de même à leur [illegible] que ce corps qui [illegible] devant eux ! Après l'effroi subit et le premier mouvement de fuite, les voilà tous revenus autour de lui, comme des mouches malaisées [illegible] une [illegible]. Puis, un kepi fendit la foule [illegible] ; les voitures qui passent [illegible] ensemble lamentable effondré [illegible] ; la hâte inutile chez le pharmacien de la rue Auber, puis en route vers la Morgue. [illegible] fait-divers.

La pensée de s'offrir en spectacle aux [illegible] de curiosité. Non, il valait mieux faire la chose [illegible]. Derrière la maison, il y avait une espèce de petite cour désert où [illegible] débarras et des [illegible]. Personne ne s'inquiéterait dans ce puits ténébreux, et on pourrait toujours assez vite [illegible] [illegible] mal.

[illegible] Il se pencha et le coupa net entre ses dents. Puis [illegible] la tête pour regarder quelque chose [illegible] la chambre, quelque chose que le maçon [illegible] mal.

La femme se leva pour aller au fond de la pièce et resta penchée. Une table jaunie [illegible], un cri d'enfant. Cet appel à la vie traversa le cœur de celui qui voulait mourir.

Le visage émacié de la jeune femme, car il voyait mieux maintenant, était tout près du petit visage. Les oiseaux redoublaient leur [illegible] aiglée, et la pauvre chambre semblait lumineuse autour de ce berceau. Il n'y avait [illegible] qu'un lit étroit, à une place.

[illegible]

Et l'homme, où était-il ? Un fait-divers encore : la mort ou l'abandon.

Jean entendit la voix de la femme, mélodieuse et légère qui s'échappait de la chambre, arrivait jusqu'à lui par-dessus la cour fétide, une voix qu'il reconnaissait pour l'avoir entendue un jour :

— Do... do... l'enfant do...

Et l'enfant dormit. Et la mère revint s'asseoir devant son ouvrage, sous la cage d'oiseaux. Mais à ce moment, elle leva les yeux comme pour regarder le cadre de toitures qui lui mesurait sa part de ciel ; et elle eut ce regard surhumain de tendresse et de résignation courageuse qu'on peut souvent voir à la femme du peuple. Jean approchait le même moment, elle est [illegible] en effet.

— Tu ne [illegible] pas tomber !

[illegible]

CLOUZET

ÉCHOS

AUTREFOIS AUJOURD'HUI

[illegible]

PUBLICITE PITTORESQUE

De la « République Radicale » de Béziers, du 11 mai 1913, à la rubrique « Mariages » :

Pézenas — Le 28 juin prochain, sera célébré le mariage purement civil de Mlle Marie-Louise Hardy avec M. Marius Maigret. La jeune fiancée exerce la profession de vicaire au service de M. Pierre de B.

En Languedoc, un vicaire, c'est un garçon de ferme.

Enseignes cueillies à Oloron (Basses-Pyrénées), dans la rue de la République :

Lit de milieu, style Louis XVI,
appartenant à Mlle M...
Deux places à louer.

C'est le lit qui est à louer, et non les places.

Du « Vétéran de 48 » du 13 mai 1913, à la rubrique « Mariages », cette coquille :

« Mlle Jeanne Cavaré, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, avec Mlle Lucie Caballès, sans profession.

« M. André Marceron, sans profession, avec M. Paul-Jean Martin, dit Tirman, modiste.

LA LOI DE TROIS ANS A LA CHAMBRE

Au cours d'une séance houleuse trois orateurs MM. Thalamas, André Lefèvre et Tissier ont développé leurs opinions. - Jules Guesde a protesté contre certaines affirmations de M. Lefèvre. - Ghesquière fut aux prises avec M. Vandame.

[illegible]

MM. Thalamas

[illegible] un tableau très sé[illegible] des compagnies et des escadrons [illegible] régime de la loi de 1905 des [illegible] dernières, on plus de la moitié [illegible] l'effectif est employé à des [illegible] bien à voir avec la préparation [illegible] des uns sont ouvriers à [illegible] chez le bottier, chez le tailleur, [illegible] les autres servent à table [illegible] sont secrétaires du colonel, [illegible] ordonnances en sur[illegible]

— Il y a même des généraux en retraite qui ont des ordonnances ! crie quelqu'un.

Et M. Thalamas, avec une précision de professeur qui démontre une très simple vérité, fait voir comment de cette loi des deux ans de 1905, dont on pouvait tirer de si excellents effets pour la défense nationale, par un emploi judicieux de toutes les forces vives de la nation, par un entraînement intensif de l'armée, on n'a obtenu que des résultats tout à fait insuffisants. Ce qui ne veut pas dire, selon l'orateur, qu'il soit trop tard pour en tirer d'autres plus efficaces. Cela vaudra mieux que d'accepter le projet du Gouvernement.

La critique du projet gouvernemental

M. THALAMAS. — Les moyens que propose le gouvernement sont la fixité des effectifs et le service de trois ans.

« C'est le Gouvernement, qui, lui-même, le demande, au mois de décembre, que l'effectif des compagnies fut fixé à 115 hommes. Il a déclaré que ce chiffre répondait aux nécessités de l'instruction.

« Comment se fait-il qu'aujourd'hui on proclame que les compagnies de 115 hommes sont des compagnies squelettes ?

M. ETIENNE, ministre de la Guerre, déclare que, le moment, le contingent ne permettait pas de fixer un chiffre supérieur à 115 hommes par compagnie.

M. BENAZET, rapporteur, rappelle qu'il a déclaré, dans son rapport, que le chiffre de 115 hommes, qui répondait aux ressources du moment, n'était pas suffisant pour répondre aux nécessités de la défense nationale.

M. THALAMAS dit que ce qui dans le projet du gouvernement donne un accroissement d'hommes mobilisables, c'est la prolongation du service des militaires, et non pas l'augmentation des effectifs. Le projet peut [illegible] la mobilisation pour la [illegible]. Mais, pour les troupes de ligne, [illegible] est à peu près [illegible]

[illegible] gagner du temps pour la mobilisation en augmentant le nombre des [illegible] et en adoptant toutes les mesures [illegible] pour rendre plus rapide la [illegible].

[illegible] parle de l'impossibilité de faire [illegible] l'effectif actuel, c'est qu'on veut garder sous la main les hommes [illegible] présents à la manœuvre et [illegible] affectée à des services [illegible].

[illegible] la Chambre doit faire les [illegible] réorganisation définitive de l'armée, qui [illegible] à la loi de 1905 son plein effet, et notamment, modifier la répartition des garnisons et opérer la refonte de la mobilisation.

L'ombre du maréchal Lebœuf

Les applaudissements ont éclaté à maintes reprises, à l'extrême gauche, à gauche, pour approuver les propositions logiquement présentées par l'orateur. Mais un gros succès attend lorsqu'il vise les mystérieuses commandes militaires qui, au Ministère de la Guerre, veulent entraîner, dans la voie qu'elles ont résolu de tracer, les destinées du pays.

« Ce n'est pas tant, dit-il, le haut commandement qu'il faut incriminer.

« Il y a au Ministère de la Guerre un corps de contrôle qui a, peu à peu, usurpé la direction des affaires. Il commande au lieu de contrôler. Il a pris la haute main sur tous les services. Il paralyse le haut commandement lui-même.

« Non ! M. Etienne ne semble pas désavouer. Au contraire.

« Il faut remettre bon ordre à cela et je demanderai à la Chambre, continue M. Thalamas, de consacrer par un vote la nécessité d'une sérieuse réorganisation de ces services.

M. Thalamas croit en outre que quelques modifications sont nécessaires à la loi de 1905 :

1° Abaissement de l'âge de la conscription à 19 ans ;

2° Fusion des 24 et 17 jours en une seule période de 40 jours pour les réservistes qui doivent servir dans les troupes de couverture ;

3° Modification du temps de service pour les troupes à cheval, avec de sérieuses compensations.

En terminant, l'orateur met en garde le pays contre le goût fâcheux pour les aventures coloniales qui s'est manifesté au cours de ces dernières années. « Prenons garde

M. Thalamas combat le projet des trois ans

Avec M. André Lefèvre, ce fut tout autre chose. Au milieu des clameurs de l'extrême gauche et d'une grande partie de la gauche, il déclara que l'insuffisance de la préparation à la guerre de nos armées en 1870 était due non pas seulement au gouvernement impérial, il prévoyait mais aussi à la résistance faite au Parlement d'alors par les chefs du Parti républicain contre les projets d'accroissement des effectifs et d'augmentation des crédits de l'armée. Bien entendu, [illegible] ne font guère [illegible] [illegible] de discussion. [illegible] Et les socialistes [illegible] dans la [illegible] [illegible] [illegible]